



Don manuel famille recomposée

Par **SabNac**, le **26/01/2021** à **20:44**

Bonjour,

Ma mère et mon beau-père m'ont fait un don d'argent. J'ai donc déclaré ce don mais la surprise est d'apprendre que, alors que la somme aurait du faire partie de la tranche non imposable, je doit régler 60% de la moitié car mon beau-père n'est pas un parent, alors que je pensait que le mariage avec ma mère faisait de lui membre de ma famille. Du coup j'ai des questions :

- 1) j'ai déclaré mes 2 parents comme donateurs, sachant que c'est en fait ma mère qui me fait ce don (avec l'accord de mon beau-père), est-ce que si je n'avais mis que ma mère cela aurait changé quelque chose ? (Regime : communauté aux acquets)
- 2) peut on annuler le don d'un commun accord ? Car s'il avaient su, ils ne l'auraient pas fait.

Je suis également preneur de tout autre conseil.

Merci d'avance.